

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 DECEMBRE 2010**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le lundi 20 décembre deux mille dix à dix neuf heures, sous la présidence de Jacques FEYTE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT et Pascal GEOFFRE.

ABSENTS EXCUSES :

Delphine DEMAZIERE, Robert GUENOT et Magid ALAOUCHICHE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Jacques ROQUES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 3 sujets sont rajoutés :

- ① Départ en retraite de Mme MARTIN Marie.
- ② Modification du tableau des emplois.
- ③ Renouvellement d'un contrat unique d'insertion.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA CREATION DE L'ESPACE CINERAIRE AU CIMETIERE

Monsieur le Maire donne la parole à Jean BEALU qui informe que deux entreprises ont été retenues suite à l'appel d'offre pour la création de l'espace cinéraire au cimetière.

Après avoir étudié les dossiers présentés, la commission d'appel d'offre, réunie le 16 décembre 2010, a choisi l'entreprise MUNIER pour un montant H.T. de 32 603,60 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce choix et autorise le Maire ou son représentant à signer le marché et tous documents s'y rapportant.

DEPART EN RETRAITE DE MADAME MARTIN MARIE - SUPPRESSIONS DE POSTES, CREATIONS DE POSTES, TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 31 décembre 2010, Madame MARTIN Marie adjoint technique de 2^{ème} classe est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Ce départ en retraite implique une réorganisation d'une partie du service scolaire et du ménage dans les bâtiments communaux ainsi qu'une révision de plusieurs emplois et dans ce cadre, le Maire propose les modifications suivantes

1- Suppression de l'emploi inscrit au tableau des emplois à raison de 24 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire précise qu'il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe de Mme MARTIN Marie.

2- Modification de 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe dans le sens d'une augmentation de la durée du travail pour création :

- › d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 30h42 (soit 1 409 heures annualisées),
- › d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 23h00 (soit 1 055 heures annualisées).

Ces modifications induisant la suppression des 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe préexistant le 1^{er} à 29h, le 2^{ème} à 19h.

Ces modifications induisant également la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet de 12 heures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces propositions et modifie le tableau des emplois qui est désormais le suivant :

NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu	Dont Temps non complet (hebdo)
<u>A/ Filière administrative</u>				
Rédacteur chef	B	1	1	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
TOTAL		3	3	
<u>B/ Filière technique</u>				
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	5	5	2 (23h et 30h42)
TOTAL		5	5	2
<u>C/ Filière sanitaire et sociale</u>				
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	2	2	
TOTAL		2	2	
<u>D/ Filière police</u>				
Chef de police municipale	C	1	1	
TOTAL			1	
<u>E/ Filière animation</u>				
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1	1	1 (32h)
TOTAL		1	1	1
<u>F/ Agent non titulaire (emploi pourvu) Agent des services techniques</u>				
	Secteur Technique	1	1	1 (12h)
		Indice brut 297	Contrat à durée déterminée. Article 3 - Alinéa 2 de la loi du 26/01/1984 modifiée	
TOTAL		1	1	1
TOTAL A-B-C-D-E-F		13	13	4

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur Gérard DALLEMAGNE rappelle les conditions de signature, le 18 janvier 2010, du contrat unique d'insertion (conjointement avec l'Etat) de Monsieur MARGNALE Wenceslas, en qualité de personnel des services techniques chargé des voiries et entretien des espaces verts de la commune.

Ce contrat prenant fin le 24 janvier 2011, Monsieur DALLEMAGNE propose de le renouveler, à titre exceptionnel, pour une durée de six mois du 25 janvier 2011 au 24 juillet 2011 à raison de 23h30 hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le renouvellement de ce contrat pour six mois et autorise le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous documents permettant l'aide financière de l'Etat.

La séance est levée à 20h00.